

SEANCE LUNDI 03 NOVEMBRE 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	9	6

Délibération
n°03112025_002

Date de la convocation

Le 27/10/2025

Objet de la délibération

MODIFICATION DES STATUTS DU SBL BASSE LIMAGNE



L'An deux mille vingt-quatre, le vendredi 3 novembre à 19 h 00 en Mairie de Saint Bonnet les Allier,
Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire régulièrement sous la présidence de Monsieur DECOMBE Emeric, Maire de SAINT-BONNET LES ALLIER.

Présents : M. AMBLARD Patrick, Mme BONHOMME Sabrina, M. DECOMBE Emeric, Mme TARRIT Maryse, M. DUMONT Fabrice, M. FERREIRA Manuel

Absents (excusés) : Mme AUXERRE Céline, M. LABONNE Didier, Mme MEUNIER Elise

Secrétaire de séance : Mme TARRIT Maryse

Par délibération du Comité Syndical du 14 octobre 2025, le Syndicat de Basse Limagne a approuvé une modification de ces statuts portant :

- Ajout de la commune de LEMPTY comme membre du syndicat au titre de la compétence assainissement collectif

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune de SAINT BONNET LES ALLIER dispose d'un délai de 3 mois pour délibérer

- Ajout de la commune de LEMPTY comme membre du syndicat au titre de la compétence assainissement collectif

Le Conseil Municipal, suite à cet exposé et après délibération, à l'unanimité, APPROUVE :

- L'ajout de la commune de LEMPTY comme membre du syndicat au titre de la compétence assainissement collectif
- La modification des statuts qui en découle.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme.

Commune de SAINT-BONNET LES ALLIER
MAIRIE DE SAINT BONNET LES ALLIER
République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.**

SEANCE LUNDI 03 NOVEMBRE 2025